

2030

**M e s s a g e**

du

**Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'achat d'un bâtiment des postes à Rütli (Zurich).**

(Du 12 décembre 1925.)

Un consortium privé a érigé, en 1910, en face de la gare de Rütli (Zurich) un bâtiment dans lequel des locaux furent aménagés et loués, en partie pour une succursale de banque et en partie pour le bureau des postes. Le bail des locaux postaux, qui fixait pour ceux-ci un prix annuel de location de 4600 francs, est arrivé à échéance le 30 septembre dernier. A l'occasion des pourparlers engagés en vue du renouvellement de ce bail pour une période de 10 à 15 ans, le prix de location fut élevé par les propriétaires à 9000 francs par année. Une réduction de ces prétentions n'a pas pu être obtenue. Par contre, les bailleurs se déclarèrent disposés à vendre leur immeuble à la Confédération. Ils motivent la forte augmentation de loyer exigée par les pertes qu'ils ont subies du fait du rapport insuffisant de cet immeuble jusqu'à ce jour et par les perturbations que la guerre a provoquées dans les conditions du marché de la construction et des propriétés immobilières.

Les locaux des services du télégraphe et du téléphone se trouvent encore dans l'ancien bâtiment des postes, situé à 100 mètres environ du bureau postal actuel. Leur loyer s'élève à 900 francs par année, mais ils ne donnent pas satisfaction sous tous les rapports. Une amélioration et un agrandissement de ces locaux, correspondant à l'augmentation des besoins du trafic, sont prévus pour la date de l'expiration du bail, c'est-à-dire pour le 1<sup>er</sup> juillet 1928. La réunion dans un même bâtiment des locaux postaux et télégraphiques serait incontestablement avantageuse et permettrait une organisation rationnelle et méthodique du travail en commun. Le transfert des bureaux téléphonique et télégraphique dans le bâtiment postal simplifierait sensiblement les relations entre les différents services et il ne manquerait pas non plus d'être accueilli par le public comme une heureuse amélioration. Mais comme le déplacement de la centrale téléphonique entraînera nécessairement des frais élevés, il ne peut en être question que si les nouveaux locaux présentent des garanties suffisantes de stabilité pour de nombreuses années.

Sous la pression de ces différentes circonstances, la question s'est en quelque sorte imposée d'examiner si le bâtiment actuel de la poste ne devrait pas être acheté par la Confédération. Cet examen a donné le résultat suivant :

La situation dudit bâtiment, vis-à-vis de la station du chemin de fer, contribue dans une grande mesure à permettre l'exploitation des services postaux dans cette localité aux meilleures conditions possibles de simplicité et d'économie. Le service d'échange des envois avec les trains-poste y nécessite, en effet, un minimum de temps et de personnel.

Les locaux de la poste occupent la plus grande moitié du rez-de-chaussée, au sud-est; ils présentent une surface utile de 144 m<sup>2</sup>, dans laquelle est comprise une remise pour charrettes d'environ 20 m<sup>2</sup>. Cet espace suffira aux besoins du service pendant de nombreuses années encore.

En ce qui concerne les services du télégraphe et du téléphone, des locaux appropriés et stables pourraient leur être aménagés, le moment venu, dans une partie du premier étage de l'immeuble.

Il ressort des indications statistiques ci-après que le trafic postal, télégraphique et téléphonique de Rüti (Zurich) accuse une importance appréciable, de même qu'un accroissement réjouissant et continu.

#### a. Trafic postal.

Année	Objets de la poste aux lettres non inscrits déposés	Paquets Dépôt et réception	Vente d'estampilles d'affranchissement
1910	395,960	93,974	63,374
1913	502,549	113,151	73,477
1924	590,241	102,900	161,950

#### b. Trafic télégraphique et téléphonique.

Année	Télégrammes	Abonnés	Téléphone		
			Nombre de conversations		
			locales	interurbaines	total
1910	4,220	92	24,126	35,142	59,268
1913	4,798	105	30,750	51,068	81,818
1924	4,235	235	75,946	199,854	275,800

Il ne serait pas possible, sans dépenses très élevées et disproportionnées à l'importance des services en cause, de se procurer d'autres locaux à proximité de la gare. Quant au transfert des services postaux dans un immeuble plus éloigné de la station, il ne paraît pas indiqué de l'envisager, en raison des inconvénients et de l'augmentation de frais qui en résulteraient pour l'exploitation postale.

Le prix de vente de l'immeuble actuel de la poste fut fixé d'abord, par le consortium propriétaire, à 330,000 francs. Après de longues discussions, ce chiffre a pu être réduit, en fin de compte, à 280,000 francs. Il faut y ajouter une somme de 6000 francs pour remise en état d'une chaudière de chauffage central, quelques réparations dans divers locaux et au toit, ainsi que pour frais d'actes et de mutation. L'acquisition de la propriété nécessite donc un crédit total de 286,000 francs en chiffres ronds.

L'emplacement de l'immeuble, y compris la cour et le jardin, mesure 899 m<sup>2</sup>. Le bâtiment lui-même, construit comme déjà dit en 1910, représente un volume total de 5250 m<sup>3</sup>. En estimant la valeur du terrain à 27,000 francs, c'est-à-dire à environ 30 francs le m<sup>2</sup>, il reste comme prix de la construction 259,000 francs, ce qui correspond en chiffres ronds à 49 francs le m<sup>3</sup>. Le bâtiment est solidement construit, bien aménagé et en excellent état d'entretien. Il est assuré contre l'incendie pour 255,000 francs. Les locaux sont répartis comme suit :

*Au sous-sol* : les installations de chambre forte et d'archives de la banque, une remise postale, un local d'attente pour le personnel, les caves nécessaires et les installations de chauffage central.

*Au rez-de-chaussée* : le bureau des postes avec une remise ouverte, les locaux de la banque, les toilettes et W. C.

*Au 1<sup>er</sup> étage* : un appartement de 4 chambres et un de 5 chambres, avec bains et autres dépendances.

*Au 2<sup>e</sup> étage* : un appartement de 8 chambres, salle de bains et dépendances.

*Dans les combles* : un appartement de 3 chambres et 2 pièces mansardées, avec salle de bains et dépendances, 3 mansardes et bûchers pour les appartements.

*Au-dessus* : un galetas ouvert.

Suivant estimation de l'inspectorat des constructions fédérales à Zurich, le prix de vente de l'immeuble peut être considéré comme raisonnable et normal. Cette appréciation est confirmée par le fait que si cet édifice devait être construit aujourd'hui, il coûterait en chiffres ronds et sans le terrain 340,000 francs. Le calcul du rapport du bâtiment en question permet, au surplus, de constater que l'achat

de celui-ci est plus avantageux pour l'administration qu'un renouvellement des conditions du bail à loyer.

Cela étant et tenant compte de toutes ces circonstances, l'administration des postes a conclu avec les propriétaires, sous réserve d'approbation, un contrat de vente aux conditions sus-indiquées.

Nous vous prions, en conséquence, de bien vouloir approuver le projet d'arrêté ci-annexé et saisissons cette occasion pour vous présenter, Monsieur le président et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Berne, le 12 décembre 1925.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

*Le président de la Confédération,*

MUSY.

*Le chancelier de la Confédération,*

KAESLIN.

(Projet.)

## **Arrêté fédéral**

concernant

**l'achat d'un bâtiment des postes à Rüti (Zurich).**

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

de la

CONFÉDÉRATION SUISSE,

vu le message du Conseil fédéral du 12 décembre 1925,

*arrête :*

1. Un crédit de 286,000 francs est alloué pour l'achat et la mise en état d'un bâtiment des postes à Rüti (Zurich).
2. Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, entre immédiatement en vigueur.
3. Le Conseil fédéral est chargé de pourvoir à son exécution.

## **Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'achat d'un bâtiment des postes à Rüti (Zurich). (Du 12 décembre 1925.)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1925
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	50
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	2030
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	16.12.1925
Date	
Data	
Seite	543-546
Page	
Pagina	
Ref. No	10 084 496

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.